

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de M<sup>mes</sup> Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Nicole Valiquier Greccuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Virginie Studemann, Olga Baranova, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Morten Gisselbaek et Stefan Kristensen: «Pour quand l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque?»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Brigitte Studer.**

La motion M-1003 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2012. Sous la présidence de M. Vincent Schaller, la commission s'est réunie le 8 janvier et le 5 mars 2013. Les notes de séances ont été prises par Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- que la motion M-32 «Rendons la place du Pré-l'Evêque à la population» a été acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000;
- que l'aspect actuel de la place résulte d'une intervention de 2004 et découle d'un compromis temporaire qui ne constitue ni la réalisation du projet lauréat du concours organisé par la Ville de Genève en 2003, ni du projet de Georges Descombes et Carmen Perrin;
- que du côté de la rue Montchoisy rien n'a été entrepris vu que les voitures envahissent toujours l'ensemble de la surface;
- le plan directeur communal publié en 2009, qui stipule que «la régulation des situations urbaines difficiles est une mission collective, concernant les citoyens et les pouvoirs publics. Elle questionne au fond la société sur ses capacités de cohésion. L'aménagement du territoire ne suffit pas à garantir une cohésion sociale, mais peut en être un facilitateur, un partenaire dans des démarches plus collectives et ouvertes»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour que cette place soit aménagée en espace de rencontre et de détente pour les habitant-e-s du quartier et la population en général.

## Séance du 8 janvier 2013

*Audition de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano et de M. Stefan Kristensen, motionnaires*

Pour M<sup>me</sup> Romano, la situation de la place du Pré-l'Evêque est connue par les commissaires, ayant fait l'objet de nombreuses propositions ces dernières années. Une partie de la place a été aménagée, mais il serait nécessaire de poursuivre ce travail. Il reste, en effet, encore de nombreuses places de stationnement. M<sup>me</sup> Romano propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif afin qu'il étudie des projets d'aménagement pouvant être envisagés dans le contexte actuel.

M. Kristensen souhaite que cette motion permette de faire le point sur l'aménagement de cette place qui reste insatisfaisant. Les contraintes sont lourdes, mais cela ne signifie pas qu'il faille se résigner. Il rappelle la motion M-652 du Parti libéral-radical, qui proposait le maintien de places de parc mais, en même temps, un réaménagement de la place avec un espace vert adapté aux besoins des habitants. La difficulté provient de l'axe pénétrant qui scinde la place en deux. Il faudrait reprendre la réflexion pour élaborer une solution. Il rappelle le projet proposé par Carmen Perrin, artiste, et Georges Descombes, architecte et urbaniste, et regrette que leur approche n'ait pas été prise en compte. Il cite le travail universitaire de Stefan Lauper: *Place du Pré-l'Evêque Descombes-Perrin: chronique d'un projet oublié* (2011, Université de Genève) qui fait le point sur l'histoire de cette place.

### *Questions et discussion*

Comment serait-il possible d'aller du pont du Mont-Blanc à Moillesulaz sans ce grand axe qui fait partie du réseau national?

M. Kristensen ne propose pas de couper cette route, mais remarque que la motion du Parti libéral-radical proposait de faire faire un virage à cette route. Il ne se prononce pas sur la faisabilité d'une telle proposition, mais précise que de nombreux objets ont été déposés sur l'aménagement de cette place, par différentes sensibilités politiques, comme la motion M-32 du Parti socialiste et la motion M-303 du Parti démocrate-chrétien.

Un commissaire rappelle que, lors du dépôt de la motion M-652 du Parti libéral-radical, il n'avait pas encore été question du projet de parking de Clés-de-Rive. Il se demande si un réel aménagement de la place ne demanderait pas un tunnel ou une tranchée couverte.

Une commissaire ne voit pas comment le Canton pourrait accepter un projet de modification de la circulation sur cet axe prioritaire et propose de classer la motion.

Pour les motionnaires, il n'est pas question de vouloir fermer cette route. La motion demande au Conseil administratif de chercher une solution réalisable. Il ne s'agit pas de proposer un aménagement précis, mais de vérifier ce qui peut être fait en admettant les contraintes.

Un commissaire rappelle qu'un crédit d'étude pour un projet de parking du Pré-l'Evêque assorti d'un projet d'aménagement de la place avait été accepté.

Une commissaire pense que son groupe pourrait envisager une piétonisation, à condition que la question des places de stationnements soit réglée. Il manque 450 places de stationnements pour les habitants, chiffre admis par le Canton et par la Ville. Elle rappelle que le projet d'un parking sur la place du Pré-l'Evêque avait été abandonné par la Fondation des parkings.

#### *Vote*

Les auditions de la Direction générale de la mobilité (DGM), du maire, M. Rémy Pagani, de M. Georges Descombes et de M<sup>me</sup> Carmen Perrin, sont évoquées.

La commission décide, à l'unanimité, l'audition du maire, M. Pagani (1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG, 2 EàG, 3 S, 2 Ve).

### **Séance du 5 mars 2013**

*Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, et de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude de 560 000 francs pour étudier un parking à la place du Pré-l'Evêque. Une somme que la Fondation des parkings devait reprendre. Cette étude a mené au constat qu'un tel parking ne serait pas réalisable en respectant des coûts raisonnables. Ce projet a donc été abandonné. Il remarque que, si le Conseil municipal souhaite un aménagement de cet espace, il sera nécessaire de supprimer un autre projet ou de prévoir un dépassement de crédit.

#### *Questions*

Est-ce que M. Pagani ne partage pas l'insatisfaction avec l'état actuel de cette place?

M. Pagani affirme que, depuis trente ans, les magistrats essaient de faire des propositions d'aménagement de cette place et recherchent des solutions. Il rappelle que des nouvelles places de parc sont prévues sous la gare des Eaux-Vives.

Un commissaire demande si le parking des Clés-de-Rive ne pourrait pas représenter une solution.

M. Pagani répond s'être exprimé à ce sujet dernièrement en séance plénière.

*Prise de position et vote de la motion M-1003*

Un commissaire socialiste constate que tout le monde est insatisfait de l'aménagement actuel de la place du Pré-l'Evêque, alors qu'il devrait être possible de résoudre la question de la compensation des places de parc. Il propose donc d'accepter cette motion.

Le président passe au vote de la motion M-1003 qui est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 6 non (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 1 DC).